

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ECOLE

### Séance exceptionnelle du jeudi 18 septembre 2014.

Le Conseil d'École s'est réuni le 18 septembre 2014 à 17h15, dans la BCD de l'école élémentaire.

#### Étaient présents :

- Mme Decemme, Inspectrice de la circonscription de Quimper Est,
- M. Le Doze, adjoint aux affaires scolaires,
- Mmes Forlivesi, Furic, Gouyec, Kermagoret et Papot, représentantes élues des parents d'élèves,
- Mme Lozachmeur, DDEN,
- Mmes Delabrosse, Dubues, Guennec, Le Doze et Rose et M. Grelier, enseignants de l'école.

#### Absents excusés :

- Mme Huon et M. Gouyec, représentants élus des parents d'élèves,

Secrétaire de séance : Mme Delabrosse.

Avant d'examiner l'ordre du jour, la directrice, Mme Rose, remercie les personnes présentes, propose un tour de table de présentation et resitue le contexte de cette réunion exceptionnelle.

Un certain nombre de problèmes se sont posés dès la rentrée scolaire quant à la mise en place des TAP, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les contraintes de locaux et le décalage des horaires entre les classes maternelles et les classes élémentaires sont au centre de ces difficultés.

En conséquence, le rôle du Conseil d'École étant, entre autres, d'émettre « *un avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment... les activités périscolaires* », les deux points de l'ordre du jour seront les suivants :

- l'utilisation des locaux pour la mise en place des TAP,
- une proposition de modification des horaires de classe de l'école.

Toutefois, avant d'aborder l'ordre du jour, il est demandé aux membres du Conseil s'ils autorisent la tenue de la réunion, sachant que, dans les textes, un délai de 8 jours est à respecter entre la réception de la convocation et la séance proprement dite ; hors, dans le cas présent, la réception du courrier par les membres de l'assemblée date du 12 septembre.

**Personne ne s'opposant au déroulement des débats, le premier point est abordé.**

#### Point n° 1 : Utilisation des locaux pour la mise en place des TAP.

La directrice retrace l'historique des différentes étapes de l'organisation des TAP depuis l'été.

Un courrier de M. le Maire (fin juillet) indiquait l'utilisation des deux salles de classes maternelles pour le goûter des petits et du hall d'entrée de la maternelle pour une activité TAP élémentaire.

En août, Mme Rose demande à Mme Debry de venir constater, sur place, que le hall d'entrée ne peut servir à cette utilisation, d'autant plus que les deux classes maternelles seront, à ce moment de la journée, encore en temps scolaire. M. le Doze en est également averti. Proposition est faite d'envisager plutôt l'espace servant à la sieste des petits, en début d'après-midi, pour cette activité de gymnastique douce des TAP.

Le jour de la pré-rentrée, l'équipe enseignante est informée de l'évolution de l'organisation.

Des points de vue différents sont exprimés : Mme Dubues est contre l'utilisation de sa salle de classe et de l'espace repos, Mme Guennec accepte que le goûter de ses élèves se déroule dans sa classe, M. Grelier a un avis mitigé sur cette organisation, les autres enseignantes acceptent la proposition de la mairie.

Mme Dubues envoie différents courriers expliquant sa position.

Dès la première semaine de classe, la situation semble bloquée.

Le 12 septembre, Mme Decemme se déplace à l'école de Kergroës pour la tenue d'un conseil des maîtres exceptionnel au cours duquel sont mis en avant les problèmes liés aux locaux mais également aux horaires.

Sur ce point, Mme Decemme précise aux membres de l'assemblée que l'utilisation de locaux durant le temps scolaire des maternelles (15h30-15h45) nécessite la mise en place d'une convention et l'accord du Conseil d'École, alors que l'utilisation de ces mêmes locaux sur du temps périscolaire (15h45-16h15) ne nécessite que l'avis du Conseil d'École et qu'une charte d'utilisation peut être conseillée.

Afin d'éviter la suppression pure et simple des TAP, les parents élus, la municipalité et la directrice se retrouvent ce même soir. Mme Rose présente, lors de cette réunion, une proposition émanant des enseignants d'élémentaire permettant d'utiliser la BCD jusqu'aux vacances de Toussaint pour une activité TAP.

Cette solution est transitoire ; en effet, cette salle sera occupée durant les périodes suivantes pour les APC.

Mme Decemme précise que ce temps d'APC est bien du temps scolaire.

A ce jour, en pratique, le goûter des élèves de PS/MS a lieu dans la tisanerie, celui des élèves de MS/GS dans leur salle de classe et toutes les activités TAP des élèves d'élémentaire sur la partie haute de l'école.

Mme Rose demande à M. le Doze si des solutions ont été trouvées pour le retour des vacances de Toussaint.

Celui-ci précise avoir rendez-vous, le 20 septembre, avec la présidente de l'Amicale Laïque, Mme Monfort, qui semble prête à accepter l'utilisation du local de l'association pendant le temps des TAP, soit 1h/jour, durant 4 jours.

Il lui a été proposé de stocker du matériel de l'Amicale dans les logements vacants, au-dessus de la cantine.

M. le Doze pense que le local pourrait être utilisable dès la deuxième période de classe.

Les parents élus expriment leur satisfaction de voir réduit le laps de temps évoqué le 12 septembre par Mme Le Pennec (DGS de Moëlan) qui parlait d'un délai de 6 mois.

Un tour de table est fait pour connaître l'avis des membres du Conseil : il en ressort qu'un tel choix permettrait de solutionner le fonctionnement des TAP, pour cette année scolaire.

M. le Doze tiendra l'école informée de l'issue du rendez-vous avec la présidente de l'Amicale Laïque.

### **Point n° 2 : Proposition de modification des horaires de classe de l'école.**

La directrice rappelle que le 2 décembre 2013, le conseil des maîtres, sollicité par l'équipe municipale en place, s'était prononcé pour un horaire unique pour les classes maternelles et élémentaires de l'école.

C'est au sein du comité de pilotage du 10 décembre 2013, qu'un choix identique pour toutes les écoles maternelles de la commune avait été retenu, impliquant ainsi un décalage d'un quart d'heure entre les classes maternelles et élémentaires de Kergroës.

### **Il s'avère, aujourd'hui, que ce choix pose de réels problèmes de fonctionnement à l'école de Kergroës.**

Mme Kermagoret, à la fois parent élu et infirmière scolaire, rappelle que sur le plan diététique, ce goûter est malvenu, d'autant plus que les familles redonnent souvent un second goûter au retour à la maison.

La directrice demande au nom des enseignants, qui en ont débattu en conseil des maîtres, un alignement des horaires de l'après-midi, avec un horaire unique (13h30-15h30) et la mise en place d'activités libres de détente pour respecter les besoins des petits de maternelle après la classe.

Les enseignants évoquent des moments calmes, sans coût excessif (lecture d'histoires, jeux de construction, activités de temps libre sur les espaces jeux de la cour en fonction de la météo...). Mme Decemme parle également de petites promenades dans l'environnement proche.

Mme Dubues précise qu'il faut faire attention à la formation du personnel encadrant ces TAP.

M. Le Doze répond qu'il faut voir également si le personnel est intéressé par de la formation, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres services.

Mme Rose rappelle que les Atsem sont très sollicitées avec des profils de poste variant beaucoup selon le moment de la journée (scolaire/périscolaire). Il convient d'être vigilant aux problèmes humains.

Un tour de table montre que tout le monde est d'accord sur un alignement des horaires et sur l'intérêt d'un réel moment de détente pour les petits. La mise en place d'un comité de suivi, spécifique à chaque école, serait intéressant. M. le Doze en est d'accord.

En conséquence, Mme Rose demande à M. le Doze si la municipalité s'engage sur cette demande d'alignement d'horaires et Mme Decemme précise que si le courrier de M. le Maire et l'avis du Conseil d'Ecole sont concordants, la Directrice Académique donnerait vraisemblablement son accord.

M. le Doze indique qu'effectivement, M. le Maire a l'intention de faire cette demande auprès de la DASEN et demande quelques indications de procédure à Mme Decemme.

M. Grelier demande, en cas d'accord, quel serait le délai d'application.

Chacun s'accorde à dire qu'il serait plus simple de mettre en place ces changements au retour des vacances de Toussaint.

La directrice refait l'échéancier des étapes à venir :

- compte-rendu de ce Conseil d'Ecole exceptionnel,
- courrier de M. le Maire à la DASEN,
- en cas de réponse positive, changement d'horaires et de locaux dès la rentrée de Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

À Kergroës, le 18 septembre 2014

La Secrétaire de séance,

Maggy DELABROSSE

La Directrice,

Isabelle ROSE